

Règlement EPSILAN The Last Dance

Du 8 au 10 novembre 2024 à l'Espace 140 de Rillieux-la-Pape



Adresse : 291, rue D'Athènes 69140 Rillieux-la-Pape

Le présent règlement s'applique pour la participation à l'EPSILAN (Edition « The Last Dance »). L'association EPSILAN a établi ce règlement dans le but d'assurer le bon déroulement de l'évènement. Les membres du bureau se réservent le droit de modifier partiellement ou totalement le contenu d'un ou plusieurs articles de ce règlement, jusqu'au jour de l'évènement. Les participants seront bien évidemment informés des changements et devront réitérer leur accord.

Article 1 : Les parties

L'association EPSILAN dénommée « l'association », désigne tous les membres de l'association et les personnes extérieures à l'association mais aidant à l'organisation, le temps du dit évènement. L'association est représentée par son président et les membres du bureau.

Chaque joueur (ou son représentant) sera considéré comme une partie également.

Article 2 : Le matériel

L'association EPSILAN ne fournit pas le matériel nécessaire, aux joueurs, pour participer. Dès lors, chaque joueur se doit d'être en possession des éléments suivants, pour assurer sa participation :

- D'un ordinateur complet (écran, clavier, souris et câbles d'alimentations)
- D'un casque audio (aucune enceinte acceptée)
- D'un câble réseau RJ45 d'au moins 10m
- D'une multiprise
- D'une pièce d'identité

Il est strictement interdit d'utiliser des appareils électriques autres que votre PC y compris un onduleur. L'installation électrique temporairement installée n'a pas été dimensionnée pour accueillir toutes les envies diverses !

L'association n'est pas en mesure de prêter du matériel aux joueurs, vu les quantités. De plus toute manipulation électrique est interdite, en cas de problème, il faudra demander l'aide d'un organisateur.

Article 3 : Vol et/ou Dégradation

Les joueurs sont entièrement responsables de leur matériel, de leur contenu et de leurs effets personnels. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation, durant l'évènement, des effets personnels, des véhicules et du matériel informatique.

Toute dégradation de matériel causée à un tiers durant l'évènement, devra être gérée avec les assurances de responsabilité civile de chacun, selon le principe de déclaration à l'amiable.

De manière générale, pour quelque problème que se soit, le participant renonce à tout recours contre l'association et ses membres.

Article 4 : Données

Chaque participant est responsable du contenu numérique de son (ses) disque(s), en cas de perte de données, l'association ne peut être tenue responsable. De même concernant le non-respect des licences, copyrights, droits d'auteurs ou tout acte violant la loi, chaque participant assume sa responsabilité civile.

Afin de ne pas dégrader l'expérience durant l'évènement, il est interdit d'échanger des fichiers informatiques via le réseau mis à disposition, durant tout l'évènement. L'association ne pourra être tenue responsable d'une quelconque participation en l'échange de données soumises à licences. Il est également demandé à chaque joueur de vérifier que son PC n'est pas infecté par quelque logiciel malveillant, et cela, avant l'évènement.

Article 5 : Comportement

Toute diffamation ou injure à caractère raciste ou pédophile est interdite. Ainsi que les provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale sont interdites. Ce type de comportement engendrera des sanctions immédiates et le recours aux forces de l'ordre, qui seront immédiatement sollicitées par l'association.

Article 6 : Consommation

Il est strictement interdit de fumer dans la salle, un emplacement extérieur sera prévu à cet effet. La consommation de boisson alcoolisée légère (bière) sera proposée par l'association, seules les consommations vendues par la buvette de l'association seront acceptées.

Toute autre boisson alcoolisée et toutes les sortes de drogues sont strictement interdites.

Les organisateurs se réservent le droit de confisquer toute boisson alcoolisée ou drogue (l'échange de drogue sera signalée aux forces de l'ordre avec facilitation de leur intervention par les membres de l'association). La consommation de nourriture et de boisson est tolérée sous réserve du respect du matériel et des locaux. Une vente sur place est disponible durant toute la durée de la l'évènement, sous réserve des stocks disponibles.

**L'association se réserve le droit de refuser le service d'une boisson alcoolisée.
CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : ART.R. 3353-2**

Article 7 : Sanctions

Tout manque au règlement en vigueur ou toute attitude nuisible seront sanctionnés. Les sanctions seront appliquées suivant la gravité de la faute commise pouvant aller jusqu'à l'expulsion définitive de l'évènement (sans remboursement). Le participant visé par une procédure de sanctions sera sollicité par les membres du bureau, afin de garder un droit à s'exprimer et se défendre.

Les sanctions et leur niveau d'application seront déterminés, en concertation par les membres du bureau de l'association, sans qu'un participant puisse s'y opposer.

Article 8 : Mineurs

L'acceptation des joueurs mineurs à partir de 16 ans n'est possible qu'avec une autorisation du représentant légal (signature d'une décharge du parent ou tuteur responsable).

Article 9 : Droit à l'image

En participant à l'EPSILAN, vous déléguez un droit sans licence et sans durée à l'association, sur l'utilisation de votre image, via quelconque support.

Article 10 : Diffusion de l'évènement

L'association conserve l'exclusivité des droits de streaming de l'évènement. Les streams parallèles sont interdits, sans accord exprès et écrit du bureau de l'association.

En s'inscrivant, chaque membre reconnaît avoir pris connaissance du règlement et accepte tous les termes de ce dernier.

Nom :

Prénom :

Pseudo :

Date de Naissance :

Fait à : Le :

Signature, précédée de « *lu et approuvé* » :